



Ville de
MONT-TREMBLANT

Suivi des plans d'action

VILLE DE MONT-TREMBLANT

Par
Mélissa Laniel

CRE Laurentides
Ville de Mont-Tremblant

Novembre 2008

Enjeu A Eutrophisation

• P-1 Diminution de la qualité de l'eau

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Échantillonner et suivre la qualité de l'eau du lac (firme privée à tous les trois ans)	Tous ¹	Effectué à l'été 2007 pour 14 lacs	2010
2	Mettre en œuvre graduellement la <i>Politique de l'eau</i> de la Ville de Mont-Tremblant	Tous ¹	Publication de la politique en avril 2008	2008
3	Modifier les règlements d'urbanisme lors de la refonte en améliorant les mesures pour la protection des plans d'eau	Tous ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation publique effectuée le 15 février 2008 • Adoption prévue automne 2008 	2008
4	Élaborer un protocole d'entretien et d'opération des éoliennes	Maskinongé	<p>Suivi régulier effectué</p> <p>Entretien des éoliennes effectué par le service des travaux public de la ville le 5 septembre 2008</p>	En continue
5	Établir un processus de communication plus efficace entre la Ville et l'association, tel que <i>Bleu Laurentides</i> ou engager du personnel additionnel au Service de l'Environnement de la Ville	Gauthier	La Ville de Mont-Tremblant adhère au programme <i>Bleu Laurentides</i> à l'été 2007 et 2008	2009
13	Sensibiliser les riverains sur les bonnes pratiques à adopter concernant la protection de la qualité des plans d'eau	Tous ¹	Rôle de l'inspecteur en environnement présent à l'été 2007 et 2008	En continue
14	Fournir de l'information aux riverains sur divers sujets concernant les milieux aquatiques	Tous ¹	Rôle de l'inspecteur en environnement présent à l'été 2007 et 2008	En continue
15	Toujours prendre en considération la présence de frayères de poissons et/ou d'une ressource halieutique pour la pêche sportive dans les décisions de gestion pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau du lac	Tremblant Ouimet Desmarais		En continue
16	S'assurer de la protection de la qualité de l'eau des sous bassins versants ou des lacs en amont dans les décisions d'aménagement des bassins versants situés sur son territoire	Tous ¹		En continue
17	Prendre en considération l'hydrologie du lac, les caractéristiques physiques du bassin	Tous ¹		En continue

¹ Lacs : Duhamel, Gauthier, Maskinongé, Mercier, Ouimet, Tremblant, Desmarais, Gélinas

	versant (topographie, type de sol) et les impacts de tous autres événements naturels (chablis) dans les décisions d'aménagement du territoire			
18	Poursuivre l'échantillonnage du lac à des fins de suivi du golf Le Diable, par la Station Mont-Tremblant et le Service d'assainissement de la ville	Ouimet		En continue
21	Dresser une liste des principaux acteurs commerciaux en périphérie du lac et effectuer des rencontres personnalisées avec ces derniers afin des les sensibiliser aux bonnes pratiques à adopter pour la protection des lacs	Ouimet Tremblant Mercier		Réalisé
22	Fournir l'information et sensibiliser les entreprises en aménagement paysager, constructions et immobiliers oeuvrant sur le territoire de la ville aux bonnes pratiques à adopter pour la protection des lacs	Tous ¹		En continue
23	Favoriser la concertation et le partage de l'information pour la protection des lacs, entre les différents services municipaux (urbanisme, environnement, travaux publics)	Tous ¹	Transfert d'informations et collaboration active entre les trois services municipaux à l'été 2008	En continue
24	Apporter une attention particulière à la protection des éléments naturels (milieux humides) présents dans le bassin versant du lac et essentiel au maintien de sa qualité	Tous ¹		En continue

• P-2 Prolifération de cyanobactéries

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Transmettre l'information aux riverains sur la procédure à suivre lors du signalement de blooms de cyanobactéries	Mercier Maskinongé Ouimet Tremblant	Conférence tenue le 16 août 2008 par le directeur du service de l'environnement de la ville et l'agente de Bleu Laurentides	En continue
4	Réaliser des projets pour les lacs étant affectés par les cyanobactéries dans le cadre du plan d'action gouvernemental du MDDEP	Mercier Maskinongé Ouimet Tremblant	Projet pilote sur les installations septiques cadre bien dans les objectifs du plan cyano.	2008
5	Assurer une protection maximum du lac Tremblant contre les cyanobactéries, étant une source d'eau potable municipale	Tremblant		En continue

• P-3 Prolifération de plantes aquatiques ou d'algues

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Mettre sur pied un projet de contrôle biologique du myriophylle à épi avec l'accord du Gouvernement provincial et si le projet pilote de la municipalité de Lac Supérieur est concluant	Duhamel	En attente des résultats de la municipalité de lac Supérieur	----
2	Sensibiliser les résidents du bassin versant à changer leurs habitudes et pratiques afin de limiter la prolifération de la végétation aquatique et/ou des cyanobactéries	Tous ¹	Rôle de l'inspecteur en environnement présent à l'été 2007 et 2008	En continue
3	Demander aux gestionnaires d'endroits où la mise à l'eau est permise d'afficher en évidence l'information concernant le myriophylle à épi, sa propagation ainsi que l'importance de l'inspection visuelle des embarcations utilisées sur le lac	Tous ¹		
10	Évaluer la possibilité de mettre en place un comité municipal de réflexion sur l'utilisation des hydravions sur les lacs de la ville	Tous ¹		

Enjeu B Urbanisation

• P-1 Déboisement des rives

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Offrir la distribution et une réduction annuelle pour l'achat d'arbustes de rivage	Tous ¹	<ul style="list-style-type: none"> Distribution d'arbustes par la Ville le 14 juin 2008 29-30 mai 2008 avec Agir pour la Diable 	En continue
2	Contribuer financièrement aux projets de reboisement sur le territoire	Tous ¹	Contribution au projet de reboisement d' <i>Agir pour la Diable</i> (août 2007)	En continue
3	Participer au reboisement du parc linéaire et y limiter l'érosion	Mercier	Participation de <i>Bleu Laurentides</i> au reboisement le 1 mai 2008 avec <i>Agir pour la Diable</i>	En continue
5	Sensibiliser et fournir de l'information aux riverains afin de revégétaliser et reboiser les rives	Tous ¹	Rôle de l'inspecteur en environnement présent à l'été 2007 et 2008	En continue
8	Fournir une aide technique au reboisement des rives	Tous ¹	Rôle de l'inspecteur en environnement présent à l'été 2007 et 2008	En continue

9	Fournir une aide financière au reboisement des rives	Tous ¹	Contribution financière lors de la distribution d'arbustes à l'été 2007 et 2008 et dans le cadre du projet de reboisement du parc linéaire avec Agir pour la Diabie et le CRE Laurentides	En continue
10	Inciter les riverains à ne pas tondre le gazon dans la bande riveraine	Tous ¹	Rôle de l'inspecteur en environnement présent à l'été 2007 et 2008	En continue
14	Mettre en œuvre le nouveau règlement sur la protection de la bande riveraine de la MRC et s'assurer d'avoir les ressources humaines disponibles afin d'assurer son application	Tous ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en vigueur de l'interdiction de tonte en décembre 2008 • Obligation de reboiser applicable en janvier 2010 	2008
15	Modifier les règlements d'urbanisme afin d'inclure des dispositions particulières pour la protection des rives du lac Desmarais	Desmarais	Réalisée dans la refonte	Réalisé

• P-2 Érosion, eaux de ruissellement et infrastructures déficientes

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Identifier les foyers d'érosion dans le bassin versant et mettre en place graduellement les correctifs	Tous ¹	ÉTÉ 2007 <ul style="list-style-type: none"> • Processus complété pour le lac Maskinongé ÉTÉ 2008 <ul style="list-style-type: none"> • Processus de correction entamé pour le lac Mercier • Corrections effectuées au lac Gélinas 	En continue
2	Revégétaliser les fossés publics, appliquer la méthode du tiers inférieur, entretenir les routes publiques selon les techniques environnementales de contrôle de l'érosion (service des travaux public)	Tous ¹	Processus démarré sur tout le territoire	En continue
3	Asphalter une partie du chemin du Domaine-Millette et d'une partie du Chemin du Lac-Gauthier	Gauthier	√	2007-2008
4	Caractériser l'eau de l'égout pluvial du secteur village	Mercier	<ul style="list-style-type: none"> • Budget accordé par la ville pour la réalisation d'un projet de rétention conjoint avec la station Mont-Tremblant • En attente de l'approbation du projet par le 	2009
5	S'il y a lieu, créer des dispositifs de rétention pour l'égout pluvial soit : -des sédiments -des polluants	Mercier		

			gouvernement fédéral	
6	Demander au MTQ d'effectuer un suivi continu de la situation	Duhamel	<ul style="list-style-type: none"> • Prises d'échantillons par la ville au printemps 2008 et inspection régulière du bassin de sédimentation • Contact à établir avec le MTQ à l'été 2008 	En continue
7	Améliorer la communication, concertation et compréhension mutuelle entre l'association du lac et le MTQ	Duhamel	Rencontre effectuée le 6 novembre 2008 avec les acteurs suivant (Association du lac, MTQ, Agir pour la Diable, CRE Laurentides et Ville)	En continue
12	Utiliser les techniques afin de limiter l'érosion lors de constructions	Tous ¹	Rencontres effectuées sur le terrain et concertation sur les mesures environnementales pour des projets à l'été 2008 entre l'agent de Bleu Laurentides, le service des travaux public et de l'environnement	En continue
17	Nettoyer périodiquement les bassins de sédimentation inclus dans le bassin versant du lac Duhamel	Duhamel		
18	Donner l'information adéquate aux constructeurs au sujet des mesures de contrôle de l'érosion lors de la délivrance de permis de construction et effectuer le suivi sur l'efficacité des mesures proposées (service de l'urbanisme et environnement)	Tous ¹	Processus déjà entamé mais reste à resserrer et clarifier les responsables du suivi environnemental	En continue
19	Effectuer un suivi de la gestion des eaux de ruissellement en provenance des montagnes (Grays Rocks ou Mont-Tremblant) et des zones riveraines fortement urbanisées, demander les correctifs appropriés aux propriétaires, s'il y a lieu	Tremblant Ouimet Mercier	Rencontre entre l'agente de liaison de Bleu Laurentides et la responsable de l'environnement de la Station Mont-Tremblant le 21 août à ce sujet	En continue
20	Voir à diminuer graduellement l'impact de la route 327 sur la santé du plan d'eau et apporter les correctifs possibles afin d'améliorer la situation	Ouimet		
21	Vérifier l'intégrité et la stabilité des ponceaux publics situés en périphérie du lac, afin d'assurer une gestion des eaux de ruissellement adéquate, apporter les correctifs nécessaires s'il y a lieu	Tous ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification effectuée en bordure du lac Gélinas par l'agente de liaison de Bleu Laurentides, l'association du lac et le service des travaux public à l'été 2008 	En continue

			<ul style="list-style-type: none"> Remplacement du ponceau au lac Mercier et à plusieurs autres endroits à l'été 2008 	
24	Remettre en fonction le bassin de sédimentation à proximité du rond-point #2 de la Mtée Ryan	Tremblant		
25	Effectuer l'échantillonnage pour les chlorures à la station # 4 (voir plan d'action du lac Tremblant – annexe 2)	Tremblant		
27	Mieux coordonner la procédure et formation concernant le plan des mesures d'urgence concernant les déversements accidentels autoroutiers	Duhamel		

• P-3 **Gestion des eaux usées et des installations septiques non conformes**

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Vérifier l'état des installations septiques dans le bassin versant, prioriser les installations non conformes (ex. : sol mince, colmaté, nappe phréatique élevée) et les corriger	Tous!	Budget accordé pour un projet pilote en 2008	En cours
2	Continuer le suivi informatisé des vidanges des installations septiques	Tous!	√	En continue
3	Fournir un guide d'information aux citoyens sur les principales normes, le fonctionnement optimal et la procédure pour tester son installation septique	Tous!	<ul style="list-style-type: none"> Le guide sur les installations septiques existe déjà et est distribué. Il mériterait d'être actualisé. Ces actions ne sont pas prioritaires car il y a déjà la transmission de l'information via le projet <i>Bleu Laurentides</i> (capsules, Trousse des lacs) et sur le site web de la ville ou par téléphone. 	----
4	Lors de l'envoi postal informant le citoyen de l'arrivée à échéance d'une vidange de son installation septique, y joindre le guide d'information et les informations personnelles à chaque installation	Tous!		
8	Développer une communication et un transfert de l'information concernant les vidanges et le suivi de l'état des installations septiques entre la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et la ville de Mont-Tremblant	Tremblant	<ul style="list-style-type: none"> Processus amorcé à l'été 2008 : rencontre de Serge Léonard du service de l'environnement de la VdMT avec Louise Royer et Raymond Houle, conseillers municipaux à LTN et l'agente de liaison de Bleu Laurentides 	En continue

9	Effectuer les raccordements, lorsque possible, du développement immobilier du secteur sud du lac à l'égout municipal	Tremblant		
---	--	-----------	--	--

- **P-4 Utilisation d'engrais et fertilisants dans le bassin versant**

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Améliorer les pratiques dans le bassin versant : application rigoureuse par la Ville du <i>Règlement (2004)-67 concernant l'interdiction d'utilisation des fertilisants et pesticides</i> (article 3) et information des citoyens sur son contenu	Tous ¹	Présence d'un inspecteur en environnement ayant ce mandat, à l'été 2007 et 2008	En continue
2	Actualiser le dépliant municipal sur les produits et pratiques interdits et admissibles en lien avec les engrais et fertilisants	Tous ¹	Pas prioritaire	---
3	Proposer une réglementation afin de mieux encadrer la présence de chenil dans le bassin versant d'un lac et insister sur la gestion des déjections animales	Duhamel	Recommandation plus générale sur les usages dans la réglementation d'urbanisme en bordure des lacs par rapport aux exploitations d'élevages animales et la gestion des déjections (REA)	---
7	Sensibiliser les établissements commerciaux à l'utilisation de produits nettoyants sans phosphates	Ouimet Tremblant Mercier		
8	S'assurer que les établissements commerciaux situés au pourtour des lacs respectent le règlement municipal en matière d'épandage d'engrais en fertilisants	Ouimet Tremblant Mercier		
9	Publier sur le site internet de la ville les résultats des suivis environnementaux effectués avec les golfs du territoire	Ouimet Tremblant		

- **P-5 Gestion des projets de développements dans le bassin versant**

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Améliorer l'accessibilité et la transparence de l'information : s'assurer de la tenue de séances d'informations par les promoteurs et la procédure d'invitation des citoyens lors de présentation de projets de développements dans le bassin versant	Tous ¹	√	En continue

2	Continuer les réunions de travail Ville / promoteurs sur les enjeux environnementaux des projets de développements dans le bassin versant (information des promoteurs)	Tous ¹	√	En continue
3	Calculer la capacité de support du lac aux apports en phosphore dans le cadre de l'étude réalisée par la MRC en lien avec la stratégie de développement durable	Tous ¹	En attente des résultats de l'étude de la MRC	2008
4	Accompagner l'association du lac dans ses démarches auprès du MTQ et d'Hydro-Québec	Gauthier	Rencontre avec les élus à l'automne 2007	2007-2008
7	Gérer l'aménagement du territoire du bassin versant en fonction de la capacité de support du lac aux apports en phosphore, lorsqu'une procédure régionale sera établie	Tous ¹		En continue
8	Exiger des promoteurs un suivi environnemental serré de tous projets de développements en périphérie des plans d'eau afin de s'assurer du respect des mesures environnementales	Tous ¹		En continue
9	Modifier les règlements d'urbanisme afin d'inclure les dispositions particulières du protocole d'entente pour le lac Desmarais	Desmarais	Dispositions particulières incluses dans la refonte des règlements d'urbanisme en 2008 (chap.11, section 31)	Réalisé

Enjeu C Embarcations nautiques

- P-1 Mauvaises pratiques nautiques (vitesse, distance, moteurs, lavage, infrastructures)
- P-2 Accès aux plans d'eau

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	S'assurer que tous les acteurs sont impliqués dans la prise de décision concernant les embarcations motorisées	Tous ¹	√	En continue
2	Participer à la réunion du 26 septembre 2007, regroupant le bureau de la sécurité nautique, la Ville de Mont-Tremblant et les associations de lacs	Tous ¹	26 septembre 2007	Réalisé
4	Élaboration d'une <i>Politique d'accès public</i> aux lacs de la Ville	Tous ¹	La ville débutera les actions suite à la publication de sa <i>Politique d'accès aux plans d'eau</i> qui tiendra	2008

			compte notamment de la nouvelle procédure établie par Transport Canada	
5	S'assurer que les propriétaires de baux du parc linéaire respectent la réglementation de la Ville (occupations illégales ou non conformes de la berge)	Mercier	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi effectué par la ville auprès de la MRC en mai 2008 • En attente de la MRC 	En continue
8	Rencontre du comité municipal sur l'accès aux plans d'eau avec les différentes associations de lacs concernées (préoccupations et recommandations)	Tous ¹	Réalisée en avril 2008	Réalisé

Enjeu D Historique du bassin versant

- P-1 Impacts des activités passées dans le bassin versant

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Créer une base de données rassemblant l'information concernant le lac	Tous ¹	√	Réalisé

Enjeu E Agriculture

- P-1 Terres agricoles à proximité du lac

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	S'assurer du respect du <i>Règlement sur les exploitations agricoles</i> (REA) par les agriculteurs	Maskinongé	<ul style="list-style-type: none"> • Demande effectuée auprès du MDDEP en mai 2008 • En attente du MDDEP 	2008
2	Accompagner les agriculteurs dans leur démarche d'aide financière	Maskinongé	Subvention directe de la ville aux agriculteurs en 2006	Réalisé

Enjeu F Territoire partagé

Lac ou bassin versant sur le territoire de plusieurs municipalités

- P1 - Manque de communication et concertation

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Créer un partenariat naturel avec la municipalité voisine <ul style="list-style-type: none"> • Mise en contact des personnes ressources en charge • Partage de l'information et des coûts 	Gauthier Duhamel Tremblant Gélinas	<p><u>Lac Gauthier</u> Rencontre effectuée à l'été 2007, avec Omar Moussaoui, Directeur de l'urbanisme de la municipalité de Lac-Supérieur</p> <p><u>Lac Duhamel et Gélinas</u> Contact établi avec Roch Gervais de la municipalité de La Conception</p> <p><u>Lac Tremblant</u> Contact établi entre deux conseillers de Lac-Tremblant-Nord et le directeur du service de l'environnement de la ville de Mont-Tremblant</p>	En continue

- P2 - Règlements et démarches (actions) municipales différentes

1	Tenter d'uniformiser la réglementation municipale et les interventions sur le lac (GIEBV ²)	Gauthier Duhamel Tremblant Gélinas	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de l'information effectué à la municipalité de Lac-Supérieur • Suivi à effectuer avec Omar Moussaoui 	En continue
2	Voir action 8 Enjeu B3 (Ville)			

² Gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Enjeu G Niveau de l'eau

- P-1 Barrage artificiel et/ou naturel (castors)

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Manipulation du barrage sécurisée et inspection régulière	Maskinongé	Suivi régulier effectué	En continue
2	Procéder à la réparation du barrage et à la correction des fuites	Tremblant		
3	Consulter la population et les riverains au sujet de tout changement possible du niveau de l'eau du lac et de la gestion du barrage	Tremblant Ouimet		
4	Clarifier à qui appartient la responsabilité de la gestion du barrage ainsi que du contrôle du niveau de l'eau du lac	Ouimet	Visite terrain effectuée au barrage, regroupant le service de l'environnement de la ville, la MRC Laurentides et l'agente de liaison de Bleu Laurentides	
5	Établir un plan de gestion annuel du barrage en tenant compte d'une gestion écologique du niveau de l'eau	Tremblant Ouimet		
6	Évaluer la capacité du ponceau et s'assurer une gestion environnementale adéquate du ponceau entre les deux lacs et un contrôle des activités du castor	Gélinas Desmarais	Rencontre réalisée entre l'agente de liaison de Bleu Laurentides et le directeur des travaux public de la ville	

- P-2 Approvisionnement en eau

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Vérifier la légalité des prélèvements actuels en fonction des certificats d'autorisation en vigueur et des droits acquis	Ouimet Tremblant		

Enjeu H Exploitation forestière

Coupes d'arbres à des fins privés ou commerciales dans le bassin versant

- P-1 Diminution de couvert forestier du bassin versant

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	S'assurer que les autorisations requises sont en place auprès des propriétaires	Tremblant Gélinas		
2	Exiger des mesures environnementales du contrôle de l'érosion lors de tous travaux de déboisement et s'assurer que ces derniers n'aient pas lieu dans la bande de protection riveraine du plan d'eau	Tremblant Gélinas		
3	Effectuer un suivi des travaux de déboisement	Tremblant Gélinas		